

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) et n°1272/2008 (CLP) — Révision 1.0 — Septembre 2026

SECTION 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :	Spiruline Bio en Poudre
Synonymes :	Spiruline, Spirulina, Arthrospira
Nom botanique :	Arthrospira platensis
Numéro CAS :	724424-92-4 (Spirulina platensis, poudre)
Numéro CE :	Non applicable (produit alimentaire naturel)
Type de produit :	Microalgue séchée en poudre — usage alimentaire et cosmétique

1.2 Usages identifiés et déconseillés

Usages identifiés :	Ingrédient alimentaire, complément alimentaire, colorant naturel alimentaire (vert), usage cosmétique (masques visage/capillaires)
Usages déconseillés :	Déconseillé en cas de maladie auto-immune, phénylcétonurie ou troubles thyroïdiens

1.3 Coordonnées du fournisseur

Société :	SARL Bioptimal
SIRET :	834 539 967 00028
Adresse :	10 ZA des Pontereaux, 44530 Drefféac, France
Téléphone :	+ 33 (0)9 67 00 07 57
E-mail :	contact@bioptimal.fr
Site web :	www.bioptimal.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antidote :	ANSES — 0 800 59 59 59 (gratuit, 24h/24)
Alerte sanitaire / rappel :	contact@bioptimal.fr — +33 (0)9 67 00 07 57

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification (règl. CE n°1272/2008 — CLP)

✓ Non classé dangereux selon le règlement CLP. La spiruline en poudre ne répond à aucun critère de classification selon le règlement (CE) n°1272/2008, ni à l'article 31 du règlement REACH.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes :	Aucun
Mention d'avertissement :	Aucune
Mentions H :	Aucune
Conseils P :	Aucun

2.3 Autres dangers

△ Allergène réglementaire — Sulfites présents à 15 mg/kg (lot B0106). Déclaration obligatoire selon règl. (UE) 1169/2011, Annexe II. À signaler aux personnes souffrant d'hypersensibilité aux sulfites.

Poussières fines : irritation possible des voies respiratoires en cas de manipulation en grande quantité et en espace confiné. Risque de coloration intense des surfaces et vêtements (pigment phycocyanine).

SECTION 3 — COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	Teneur (%)	N° CAS	Classification CLP
Spirulina platensis (Arthrospira platensis) — poudre séchée	≥ 99	724424-92-4	Non classé
Sulfites (présence naturelle)	≈ 0,0015	—	Non classé (< seuil CLP)

SECTION 4 — PREMIERS SECOURS

Inhalation :	Quitter la zone exposée. Prendre l'air frais. Consulter un médecin si irritation persistante.
Contact cutané :	Laver à l'eau et au savon. Peut colorer temporairement la peau. Pas de risque connu.
Contact oculaire :	Rincer abondamment à l'eau claire 10-15 min. Consulter si irritation persistante.
Ingestion :	Produit alimentaire. En cas d'ingestion massive ou de réaction allergique (sulfites), consulter un médecin ou ANSES 0 800 59 59 59.
Personnes sensibles aux sulfites :	En cas de réaction (difficultés respiratoires, urticaire), consulter immédiatement un médecin. Appeler le 15.

SECTION 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs :	Eau pulvérisée, CO ₂ , mousse, poudre chimique sèche
Agents à éviter :	Jet d'eau concentré à haute pression
Risques spécifiques :	Poussières combustibles en suspension — éviter les sources d'ignition. Combustion : CO ₂ , CO.
EPI pompiers :	Appareil respiratoire autonome, tenue de protection complète.

SECTION 6 — MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Masque anti-poussières FFP2, gants. Éviter formation de nuages de poussière.
Précautions env. :	Éviter rejet dans les égouts. Produit biodégradable, faible risque environnemental.
Nettoyage :	Ramasser mécaniquement. Ne pas souffler à l'air comprimé. Note : colore les surfaces en vert.

SECTION 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Ventilation suffisante. Éviter formation de poussières. Ne pas manger, boire ni fumer lors de la manipulation. Attention : pigment phycocyanine colore durablement vêtements et surfaces. Signaler la présence de sulfites aux personnes concernées.

7.2 Stockage

Température :	< 25°C
Humidité :	< 65% HR — endroit sec
Lumière :	À l'abri de la lumière directe
Emballage :	Sachet hermétiquement fermé
Durée :	24 mois à compter de la production

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Aucune VLEP réglementaire fixée pour la spiruline en poudre (INRS/ECHA).

Protection respiratoire :	FFP1 minimum si manipulation en grande quantité ou espace confiné
Protection des mains :	Gants nitrile pour éviter coloration cutanée prolongée
Protection des yeux :	Lunettes de protection si risque de projections de poussières
Protection cutanée :	Tablier — le pigment phycocyanine tache durablement

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Solide — poudre fine
Couleur :	Vert foncé intense
Odeur :	Caractéristique algue marine
Granulométrie :	80 mesh (≈ 177 µm)
Humidité :	< 8%
Cendres :	< 8%
Solubilité dans l'eau :	Dispersible
Valeur énergétique :	1 200 kJ / 287 kcal pour 100 g
Teneur en protéines :	≈ 60% sur base sèche
Sulfites (naturels) :	15 mg/kg — allergène réglementaire

SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable dans les conditions normales — sensible à la chaleur et à la lumière (dégradation phycocyanine)
Conditions à éviter :	Chaleur > 40°C, lumière directe, humidité, sources d'ignition (poussières)
Incompatibles :	Oxydants forts
Décomposition :	CO ₂ , CO en cas de combustion
Polymérisation :	N'a pas lieu

SECTION 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë orale :	Très faible — usage alimentaire millénaire. DL50 non déterminée (produit naturel).
Irritation cutanée :	Non irritant — coloration temporaire possible
Irritation oculaire :	Non irritant à doses normales
Sensibilisation :	Possible chez les personnes allergiques aux algues ou aux sulfites
Mutagénicité :	Aucune donnée préoccupante
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité reproduction :	Non classé
⚠ Sulfites :	Présents à 15 mg/kg. Peuvent provoquer réactions allergiques chez les personnes sensibles (asthme, urticaire, dyspnée). Seuil déclaratoire UE : 10 mg/kg.
Contre-indications :	Maladie auto-immune, phénylcétonurie, troubles thyroïdiens (teneur en iode : 0,60 mg/kg). Avis médical recommandé.

SECTION 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique :	Non classé dangereux pour l'environnement aquatique
Biodégradabilité :	Facilement biodégradable (microalgue naturelle)
Bioaccumulation :	Non bioaccumulable
Persistance :	Non persistant
Remarque :	Produit biologique d'origine naturelle cultivé sans pesticide. Impact environnemental minimal.

SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets :	Non classé déchet dangereux. Éliminer selon réglementations locales.
Code CDE :	02 03 04 — Matières impropres à la consommation ou transformation
Emballages :	Rincer et recycler selon filières locales.

SECTION 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR / RID / IMDG / IATA :	Non réglementé
Numéro ONU :	Sans objet
Classe de danger :	Sans objet

SECTION 15 — INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Allergène déclaré :	Sulfites > 10 mg/kg — règlement (UE) n°1169/2011, Annexe II
Agriculture biologique :	Certifié Ecocert FR-BIO-01 — règlements (CE) n°834/2007 et n°889/2008
Déclaration DGCCRF :	AR-968-2024-00179696-01
REACH :	Ne répond à aucun critère art. 31 — règl. (CE) n°1907/2006
CLP :	Non classé dangereux — règl. (CE) n°1272/2008
OGM :	Non soumis à étiquetage OGM — règl. CE 1829/2003 et 1830/2003
Irradiation :	Non irradié — conforme directive 1999/3/CE
Contaminants :	Conforme règl. (CE) n°1881/2006 et ses modifications
Procédure rappel :	Disponible sur rappel.conso.gouv.fr / contact@bioptimal.fr

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission :	Septembre 2026
Révision :	1.0
Rédacteur :	Bioptimal — Service Qualité

Les informations contenues dans cette FDS sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. L'utilisateur est responsable du respect des réglementations locales applicables. Cette fiche ne remplace pas la fiche technique produit.

A : 10 ZA des Pontereaux, 44530 Drefféac, France
P : +33 (0)9 67 00 07 57 | E : contact@bioptimal.fr | I : www.bioptimal.fr